

Rapport commission ad hoc pour préavis municipal n°37-2015

Mise à niveau d'une installation sportive

Remerciements d'usage aux personnes ayant passé du temps en notre compagnie pour donner les informations nécessaires à l'analyse de ce préavis. Nous avons apprécié les explications de Monsieur le Municipal Sterchi et de messieurs Hess, Nidegger et Gaemperle du TC Cugy.

Analyse "technique"

Nous nous sommes rencontrés le mercredi 7 pour la présentation de ce préavis par Monsieur le Municipal Sterchi, puis le samedi 10 sur le site du tennis club Cugy pour faire le tour des installations et obtenir des informations du comité du TC et enfin le 14 janvier entre membres de la commission.

La visite sur le site du TC confirme la nécessité d'entreprendre les travaux de rénovations mentionnés dans le courrier de la Municipalité.

Le terrain synthétique est usé, inégal. Son état est inadapté à la pratique d'un tennis de tout niveau. L'insatisfaction des adeptes locaux est justifiée. Notons que les projets de dynamiser le club par le comité actuel sont directement liés à la qualité des équipements mis à disposition.

Le choix du revêtement est laissé aux spécialistes, mais comme mentionné dans le préavis de la municipalité, le choix d'une surface "en céramique" ou terre battue synthétique se justifie par la facilité de l'entretien et la praticabilité en toutes saisons.

Le grillage est aussi en piteux état, datant de 1982, rapiécé de toute part, le changer intégralement est une nécessité évidente.

Le renouvellement de l'éclairage n'est pas une priorité immédiate. Encore performant, le TC n'a encore engagé aucune recherche.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la remise en état du terrain et de la clôture doit être entreprise sans trop tardé. A cet effet, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver ce préavis n°37-2015.

Avec nos remerciements

J-D Pelloux

M.Rudaz

C.Echaud